



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-41975>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **26-41975**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU ST ETIENNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Activité de l'entité adjudicatrice : Services postaux

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DMS2024-02 AO092

Description : Pour la fourniture de Dispositifs Médicaux Stériles à usage unique pour : Casaque, drapage opératoire, compresse, instrument, cupule, tampon, set, pansement tous types, thérapie par pression négative, brosse chirurgicale, immobilisation, contention / compression, maintien. Dialyse, aphérèse, immunophérèse Biberon, lacs suspenseurs, dispositifs médicaux non implantables : médecine, chirurgie, électrophysiologie, radiologie, angioplastie, coronarographie. Dispositifs médicaux implantables toutes spécialités

Identifiant de la procédure : 3c481541-e411-45ef-be9e-53ba4c70642f

Identifiant interne : DMS2024-02 AO092

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : 171 SET STERILE PLATEAU ET COMPRESSES POUR ANESTHESIE

Description : 171 SET STERILE PLATEAU ET COMPRESSES POUR ANESTHESIE

Identifiant interne : 171

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que
chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

Titre : 183 CISEAUX METALLIQUES METZENBAUM COURBES USAGE UNIQUE STERILES

Description : 183 CISEAUX METALLIQUES METZENBAUM COURBES USAGE UNIQUE STERILES

Identifiant interne : 183

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : 191 PINCE POLITZER METALLIQUE USAGE UNIQUE STERILE

Description : 191 PINCE POLITZER METALLIQUE USAGE UNIQUE STERILE

Identifiant interne : 191

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : 304 BIBERON GRADUE

Description : 304 BIBERON GRADUE

Identifiant interne : 304

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : 303 OCCLUSION ENDOVEINEUSE SEGMENTAIRE PAR LASER

Description : 303 OCCLUSION ENDOVEINEUSE SEGMENTAIRE PAR LASER

Identifiant interne : 303

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 06/06/2025

Durée : 25 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : 259 DISPOSITIF DE FIXATION POUR DRAIN ONDULE

Description : 259 DISPOSITIF DE FIXATION POUR DRAIN ONDULE

Identifiant interne : 259

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte

détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : 136 POCHE INSTRUMENTS POLYETHYLENE ADHESIVE COELIOSCOPIE

Description : 136 POCHE INSTRUMENTS POLYETHYLENE ADHESIVE COELIOSCOPIE

Identifiant interne : 136

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité

intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : 141 FILM TRANSPARENT ADHESIF POLYURETHANE

Description : 141 FILM TRANSPARENT ADHESIF POLYURETHANE

Identifiant interne : 141

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : 212 PANSEMENT ALGINATE CALCIUM STERILE

Description : 212 PANSEMENT ALGINATE CALCIUM STERILE

Identifiant interne : 212

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-

suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : 213 PANSEMENT ALGINATE CALCIUM STERILE

Description : 213 PANSEMENT ALGINATE CALCIUM STERILE

Identifiant interne : 213

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :

Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : 214 PANSEMENT ALGINATE CALCIUM STERILE

Description : 214 PANSEMENT ALGINATE CALCIUM STERILE

Identifiant interne : 214

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : 134 JAMBIERE 75 x 120 CM SACHET DE 2

Description : 134 JAMBIERE 75 x 120 CM SACHET DE 2

Identifiant interne : 134

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter

de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : 322 DRAINAGE EXTERNE LIQUIDE CEPHALO RACHIDIEN (LCR)

Description : 322 DRAINAGE EXTERNE LIQUIDE CEPHALO RACHIDIEN (LCR)

Identifiant interne : 322

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 05/06/2025

Durée : 42 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet

d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : 20 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE STANDARD

Description : 20 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE STANDARD

Identifiant interne : 20

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : 207 PANSEMENT ADHESIF SUPPORT NON TISSE STERILE

Description : 207 PANSEMENT ADHESIF SUPPORT NON TISSE STERILE

Identifiant interne : 207

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : 21 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE DE HANCHE PAR VOIE ANTERIEURE STANDARD

Description : 21 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE DE HANCHE PAR VOIE ANTERIEURE STANDARD

Identifiant interne : 21

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.

Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : 247 JERSEY TUBULAIRE COTELE COTON DECONTAMINE

Description : 247 JERSEY TUBULAIRE COTELE COTON DECONTAMINE

Identifiant interne : 247

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : 52 TROUSSE OPERATOIRE GYNECOLOGIE STANDARD

Description : 52 TROUSSE OPERATOIRE GYNECOLOGIE STANDARD

Identifiant interne : 52

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter

de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : 84 TROUSSE OPERATOIRE ANGIOPLASTIE PERIPHERIQUE COMPOSITE

Description : 84 TROUSSE OPERATOIRE ANGIOPLASTIE PERIPHERIQUE COMPOSITE

Identifiant interne : 84

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet

d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : 8 TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE PEDIATRIE STANDARD

Description : 8 TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE PEDIATRIE STANDARD

Identifiant interne : 8

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : 225 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE NON ADHESIF MICROADHERENT

Description : 225 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE NON ADHESIF MICROADHERENT

Identifiant interne : 225

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : 101 CHAMP OPERATOIRE 160 x 150 CM FENETRE ADHESIVE CENTREE 7 x 12 CM

Description : 101 CHAMP OPERATOIRE 160 x 150 CM FENETRE ADHESIVE CENTREE 7 x 12 CM

Identifiant interne : 101

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés

comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : 197 TAMPON NASAL STERILE

Description : 197 TAMPON NASAL STERILE

Identifiant interne : 197

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : 168 SET ANESTHESIE ECHOGUIDEE

Description : 168 SET ANESTHESIE ECHOGUIDEE

Identifiant interne : 168

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0025

Titre : 180 SET BADIGEON

Description : 180 SET BADIGEON

Identifiant interne : 180

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la

prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0026

Titre : 223 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE ADHESIF

Description : 223 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE ADHESIF

Identifiant interne : 223

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0027

Titre : 97 CHAMP OPERATOIRE DIMENSIONS APPROCHEES 75 CMX 90 CM

Description : 97 CHAMP OPERATOIRE DIMENSIONS APPROCHEES 75 CMX 90 CM

Identifiant interne : 97

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de

la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0028

Titre : 209 PANSEMENT STERILE ADHESIF SUPPORT POLYURETHANE

Description : 209 PANSEMENT STERILE ADHESIF SUPPORT POLYURETHANE

Identifiant interne : 209

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les

unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0029

Titre : 253 SYSTEME DE COMPRESSION PAR BANDES MULTI COUCHES

Description : 253 SYSTEME DE COMPRESSION PAR BANDES MULTI COUCHES

Identifiant interne : 253

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0030

Titre : 11 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE CENTREE STANDARD

Description : 11 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE CENTREE STANDARD

Identifiant interne : 11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de

la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0031

Titre : 119 HOUSSE POIGNEE MICROSCOPE

Description : 119 HOUSSE POIGNEE MICROSCOPE

Identifiant interne : 119

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les

unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0032

Titre : 226 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE NON ADHESIF STANDARD

Description : 226 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE NON ADHESIF STANDARD

Identifiant interne : 226

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0033

Titre : 103 CHAMP OPERATOIRE BORDURE RENFORCE

Description : 103 CHAMP OPERATOIRE BORDURE RENFORCE

Identifiant interne : 103

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de

la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0034

Titre : 270 DIALYSEUR A MEMBRANE TRES HAUTE PERMEABILITE ET HAUTE HEMOCOMPATIBILITE

Description : 270 DIALYSEUR A MEMBRANE TRES HAUTE PERMEABILITE ET HAUTE HEMOCOMPATIBILITE

Identifiant interne : 270

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés

comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0035

Titre : 262 SET A PANSEMENT POUR DEBRANCHEMENT EN DIALYSE

Description : 262 SET A PANSEMENT POUR DEBRANCHEMENT EN DIALYSE

Identifiant interne : 262

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0036

Titre : 120 HOUSSE MICROSCOPE LEICA

Description : 120 HOUSSE MICROSCOPE LEICA

Identifiant interne : 120

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141000 Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU ST ETIENNE

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 23,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 171 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 6,600 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253081 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 183 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,452.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253081 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 191

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 814 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253081 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CAIR LGL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 304 CAIR LGL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 311,663.2 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253082 CAIR LGL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CERAM OPTEC

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 303 CERAM OPTEC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 41,400 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253083 CERAM OPTEC

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 06/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DIDACTIC SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 259 DIDACTIC SA

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 3,502 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253084 DIDACTIC SA

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 136 LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 13,104 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253085 HARTMANN LABORATOIRE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 141 LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 3,476.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253085 HARTMANN LABORATOIRE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 212 LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 22,215.28 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253085 HARTMANN LABORATOIRE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 213 LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 7,465.48 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253085 HARTMANN LABORATOIRE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 214 LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 3,341.52 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253085 HARTMANN LABORATOIRE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRE HYDREX

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 134 LABORATOIRE HYDREX

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 18,568 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253086 HYDREX INTERNATIONAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : INTEGRA LIFESCIENCES SERVICES (France) S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 322 INTEGRA LIFESCIENCES SERVICES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0013

Valeur de l'offre : 9,249.1 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253087 INTEGRA LIFESCIENCES SERVICES FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0014

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRE EUROMEDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 20 LABORATOIRE EUROMEDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0014

Valeur de l'offre : 7,960 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253088 LABORATOIRE EUROMEDIS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRE EUROMEDIS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 207 LABORATOIRE EUROMEDIS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0015

Valeur de l'offre : 92,213.08 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253088 LABORATOIRE EUROMEDIS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 9

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES LOHMANN AND RAUSCHER S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 21 LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0016

Valeur de l'offre : 4,720 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253089 LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MAILL TUB

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 247 MAILL TUB

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0017

Valeur de l'offre : 45,600.28 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253090 MAILL'TUB

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0018

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 52 MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0018

Valeur de l'offre : 20,944 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253091 MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0019

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 84 MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

Valeur de l'offre : 29,400 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253091 MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0020

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MOLNLYCKE HEALTHCARE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 8 MOLNLYCKE HEALTHCARE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0020

Valeur de l'offre : 7,440 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253092 MOLNLYCKE HEALTHCARE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0021

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MOLNLYCKE HEALTHCARE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 225 MOLNLYCKE HEALTHCARE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0021

Valeur de l'offre : 96,902.4 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253092 MOLNLYCKE HEALTHCARE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0022

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : NEXTECH MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 101 NEXTECH MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

Valeur de l'offre : 34,698.32 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE NEXTECH MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0023

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : POURET MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 197 POURET MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0023

Valeur de l'offre : 22,266.6 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253094 POURET MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : RAFFIN MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 168 RAFFIN MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0024

Valeur de l'offre : 30,672 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253095 RAFFIN MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0025

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : RAFFIN MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 180 RAFFIN MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0025

Valeur de l'offre : 14,383.2 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253095 RAFFIN MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0026

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMITH & NEPHEW SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 223 PANSEMENT HYDROCELLULAIRE ADHESIF

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0026

Valeur de l'offre : 184,012 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253096 SMITH & NEPHEW

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0027

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Laboratoire SYLAMED

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 97 Laboratoire SYLAMED

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0027

Valeur de l'offre : 8,102.4 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253097_SYLAMED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0028

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES URGO

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 209 LABORATOIRES URGO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0028

Valeur de l'offre : 19,293.44 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253098_URGO LAB

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0029

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES URGO

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 253 LABORATOIRES URGO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0029

Valeur de l'offre : 94,760 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253098_URGO LAB

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0030

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VYGON SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 11 VYGON SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0030

Valeur de l'offre : 10,094 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253099_VYGON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 09/05/2025

Date de conclusion du marché : 05/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0031

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 119 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0031

Valeur de l'offre : 2,279.36 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253102 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/05/2025

Date de conclusion du marché : 24/06/2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0032

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES COLOPLAST

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 226 LABORATOIRES COLOPLAST

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0032

Valeur de l'offre : 42,866.4 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253103 COLOPLAST

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/05/2025

Date de conclusion du marché : 24/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0033

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 103 LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0033

Valeur de l'offre : 35,580 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253104 HARTMANN LAB

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/05/2025

Date de conclusion du marché : 24/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0034

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMOTECH

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 270 HEMOTECH

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0034

Valeur de l'offre : 80,226.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253105 HEMOTECH

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/05/2025

Date de conclusion du marché : 24/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0035

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRE HYDREX

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 262 HYDREX INTERNATIONAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0035

Valeur de l'offre : 49,800 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253106 HYDREX INT

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/05/2025

Date de conclusion du marché : 24/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0036

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : IMMED EUROPE SASU

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 120 IMMED EUROPE SASU

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0036

Valeur de l'offre : 27,350 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253107 IMMED EU

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/05/2025

Date de conclusion du marché : 24/06/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU ST ETIENNE

Numéro d'enregistrement : 26420030400808

Ville : SAINT ETIENNE

Code postal : 42055

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Adresse électronique : laurence.vetard@chu-st-etienne.fr

Téléphone : 0477127915

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 176900058

Ville : LYON

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : AUBIN

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 84976833800022

Ville : BRIGNAIS

Code postal : 69530

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : commercial@aubinmedical.fr

Téléphone : 0472643752

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0031

8.1 ORG-0004

Nom officiel : CAIR LGL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34201499000085

Ville : LISSIEU

Code postal : 69380

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : commercial@cairlgl.fr

Téléphone : 0478437825

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

8.1 ORG-0005

Nom officiel : CERAM OPTEC

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 40103659502

Ville : RIGA

Code postal : 1013

Subdivision pays (NUTS) : Rīga (LV00A)

Pays : Lettonie

Adresse électronique : cecile.kauffmann@biolitec.com

Téléphone : 0782739201

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

8.1 ORG-0006

Nom officiel : DIDACTIC SA

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 37050014200051

Ville : ST JEAN DE LA NEUVILLE

Code postal : 76210

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Adresse électronique : appeloffre@didactic.fr

Téléphone : 0235449393

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

8.1 ORG-0007

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 32515803800035

Ville : CHATENOIS

Code postal : 67730

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : servicedesmarches@hartmann.info

Téléphone : 0388824343

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007, LOT-0008, LOT-0009, LOT-0010, LOT-0011, LOT-0033

8.1 ORG-0008

Nom officiel : LABORATOIRE HYDREX

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 87838775200016

Ville : AMPLEPUIS

Code postal : 69550

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : f.vignon@hydrex.fr

Téléphone : 0474890365

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0012, LOT-0035

8.1 ORG-0009

Nom officiel : INTEGRA LIFESCIENCES SERVICES (France) S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 49253446600056

Ville : SAINT PRIEST

Code postal : 69800

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : marches@integralife.com

Téléphone : 0437475910

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0013

8.1 ORG-0010

Nom officiel : LABORATOIRE EUROMEDIS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 40753551700020

Ville : NEUILLY SOUS CLERMONT

Code postal : 60290

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

Adresse électronique : marches@euromedis.fr

Téléphone : 0344738360

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0014, LOT-0015

8.1 ORG-0011

Nom officiel : LABORATOIRES LOHMANN AND RAUSCHER S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 38023609100134

Ville : REMIREMONT

Code postal : 88200

Subdivision pays (NUTS) : Vosges (FRF34)

Pays : France

Adresse électronique : hopitaux-cliniques@FR.LRmed.com

Téléphone : 0329262579

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0016

8.1 ORG-0012

Nom officiel : MAILL TUB

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 33342996700016

Ville : PORT BRILLET

Code postal : 53410

Subdivision pays (NUTS) : Mayenne (FRG03)

Pays : France

Adresse électronique : direction@mailltub.com

Téléphone : 0243688386

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0017

8.1 ORG-0013

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 40853724900034

Ville : VOISINS LE BRETONNEUX

Code postal : 78960

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Adresse électronique : g-fr-pricing@medline.com

Téléphone : 0130053400

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0018, LOT-0019

8.1 ORG-0014

Nom officiel : MOLNLYCKE HEALTHCARE SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 38319747200061

Ville : WASQUEHAL

Code postal : 59445

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Adresse électronique : sdm.france@molnlycke.com

Téléphone : 0320122555

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0020, LOT-0021

8.1 ORG-0015

Nom officiel : NEXTECH MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 84301620500034

Ville : IVRY SUR SEINE

Code postal : 94200

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : ao@nextechmedical.fr

Téléphone : 0632975708

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0022

8.1 ORG-0016

Nom officiel : POURET MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 55200923500045

Ville : CLICHY

Code postal : 92110

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : info@pouretmedical.com

Téléphone : 0141404242

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0023

8.1 ORG-0017

Nom officiel : RAFFIN MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 72588057900034

Ville : SAINT ROMAIN DE POPEY

Code postal : 69490

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : adv@raffin-medical.com

Téléphone : 0437581010

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0024, LOT-0025

8.1 ORG-0018

Nom officiel : SMITH & NEPHEW SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 57715084000137

Ville : NEUILLY SUR SEINE

Code postal : 92200

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : france-sao@smith-nephew.com

Téléphone : 0800111220

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0026

8.1 ORG-0019

Nom officiel : Laboratoire SYLAMED

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 33893335100011

Ville : PARIS

Code postal : 75009

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : bl@sylamed.fr

Téléphone : 0148789739

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0027

8.1 ORG-0020

Nom officiel : LABORATOIRES URGO

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 43384204400011

Ville : CHENOVE

Code postal : 21300

Subdivision pays (NUTS) : Côte-d'Or (FRC11)

Pays : France

Adresse électronique : c.lemiegre@urgo.com

Téléphone : 0380545000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0028, LOT-0029

8.1 ORG-0021

Nom officiel : VYGON SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 32524175000026

Ville : ECOUEN

Code postal : 95440

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : marchesvygon@vygon.com

Téléphone : 0139926525

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0030

8.1 ORG-0022

Nom officiel : LABORATOIRES COLOPLAST

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 31232836200081

Ville : FONTENAY SOUS BOIS

Code postal : 94120

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : fr_marches@coloplast.com

Téléphone : 0156631700

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0032

8.1 ORG-0023

Nom officiel : HEMOTECH

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34821460200024

Ville : RAMONVILLE SAINT AGNE

Code postal : 31522

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarches@hemotech.fr

Téléphone : 0561752727

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0034

8.1 ORG-0024

Nom officiel : IMMED EUROPE SASU

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42418193100025

Ville : ENNEVELIN

Code postal : 59710

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Adresse électronique : immed@immed.net

Téléphone : 0328550255

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0036

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b9981905-ab1a-47ce-a5ac-8d493fea65cf - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/04/2026 à 14:36

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/04/2026